

Loin de vouloir ramener ces derniers par des moyens sages & humains, le Ministère Britannique a repoussé leurs plaintes, qu'il a prétendu étouffer par ses flottes & ses armées. Délivré par la conquête du Canada des inquiétudes que le voisinage d'une province françoise lui avoit toujours inspirées, il crut pouvoir tout oser contre les privilèges de ses colons. Non - seulement il viola par l'acte du timbre leurs constitutions particulieres, mais encore le droit sacré & inaliénable, que les membres de la nation britannique ont de n'être point imposés, sans y avoir consenti par l'organe de leurs représentans. Le parlement d'Angle-